

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 13 novembre 2017 à 20 h.**

**Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que mesdames Luce Lépine et Catherine Hamé-Mulcair, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.**

**Est également présent monsieur Jean-François René, directeur général.**

**À 20 h, la mairesse déclare la séance ouverte.**

**Absent : Aucun**

**No 6186-11-17**  
Adoption de  
l'ordre du jour

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017

**5. Finances, Administration et Greffe**

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière
- 5.4 Dépôt du rapport d'élection
- 5.5 Maire suppléant
- 5.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- 5.7 Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités
- 5.8 Renouvellement de membre associé du Réseau FADOQ des Laurentides
- 5.9 Demandes de dons

- 5.10 Entériner les frais d'inscription à une formation de PG Solutions
- 5.11 Autorisation d'inscription à une formation Web de Desjardins (gestion de la paie)
- 5.12 Autorisation d'inscription à une formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec
- 5.13 Offre d'achat de terrain – Lot numéro 3 274 318, chemin des Primevères

## **6. Travaux publics**

- 6.1 Autorisation de déplacement de réseau aérien – Projet de relocalisation de poteau Bell relativement au dossier numéro H57910

## **7. Loisirs, Culture et Vie communautaire**

- 7.1 Entériner les frais d'inscription à un congrès de l'Association des camps du Québec
- 7.2 Mandat aux professeurs – Programmation d'hiver 2017-2018
- 7.3 Désignation d'un membre du Conseil responsable des questions des aînés relativement à la démarche Municipalité amie des aînés

## **8. Urbanisme**

- 8.1 Mandat pour l'exécution des travaux de correction des travaux au 50 chemin Fournel
- 8.2 Mandat au Service de l'Urbanisme pour la rédaction d'un règlement encadrant la location de courte durée
- 8.3 Demande de dérogation mineure – 39, chemin des Montagnes

## **9. Sécurité publique et Incendie**

- 9.1 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers
- 9.2 Nomination d'un lieutenant pompier

## **10. Environnement**

- 10.1 Autorisation - Travaux de rallonge du sentier sur pilotis au Parc Irénée -Benôit
- 10.2 Autorisation de prolongation de la période de travail saisonnier au Service de l'Environnement
- 10.3 Entériner les frais d'inscriptions à un colloque du Réseau

Environnement  
10.4 Autorisation – Demande auprès de la direction de la sécurité des barrages

11. Varia
12. Correspondance
13. Période de questions
14. Levée de la séance

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mot de la  
maireesse  
et des conseillers

La maireesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualité.

Questions  
écrites d'intérêt  
public

Aucune.

**No 6187-11-17**  
Adoption du  
procès-verbal  
du 2 octobre  
2017

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 2 octobre 2017.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6188-11-17**  
Comptes payés  
et à payer

Madame Monique Monette Laroche, maireesse, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter. En effet, une facture concerne le fils de madame la maireesse.

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 octobre 2017 pour un montant de 528 709,82 \$ - chèques numéros 14745-14752, 14811-14815, 14818-14825, 14827-14868\* et 14869-14874.

\* Inclut les paiements du mois de septembre afin de ne pas pénaliser les fournisseurs étant donné la date de l'assemblée du Conseil

d'octobre (une semaine plus tôt).

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2017 au montant de 305 270,45 \$ - chèques numéros 14875 à 14960.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 octobre 2017 sont déposés au Conseil.

**No 6189-11-17**  
Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes - **payées en septembre 2017** :

Bilingues École de langues	2 975,76 \$
Excavation Kevin Barrett enr.	5 734,44 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	2 985,06 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	33 803,00 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	4 595,36 \$
Prévost Fortin Daoust, avocats	5 361,90 \$
Le Roi du camion	37 814,13 \$

D'autoriser les dépenses suivantes - **à payer en octobre 2017** :

Éric Bourgault, Entrepreneur/consultant en aménagement récréatif sportif	3 000,00 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	3 779,98 \$
Lafarge	10 599,60 \$
Lafarge	3 223,66 \$
LEGD inc.	83 098,14 \$
LEGD inc.	11 220,11 \$
Michelin	2 843,28 \$
Compass Minerals	3 277,22 \$
Compass Minerals	3 313,99 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt du rôle  
triennal  
d'évaluation  
foncière

Le rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2018-2019-2020 de la Municipalité a été déposé le 31 octobre 2017.

Dépôt du rapport  
d'élection

Le rapport d'élection est déposé au Conseil.

Les mises en candidature pour le scrutin du 5 novembre 2017 se sont terminées le 6 octobre 2017.

Le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale :	3274
Le nombre d'électeurs qui ont voté :	1844
Taux de participation :	56,32 %

Comparativement en 2013 :	58,88 %
---------------------------	---------

Les 1844 votes se répartissent comme suit :

Vote par correspondance :	62	1,89 %
Vote par anticipation	602	18,39 %
Vote le jour du scrutin	1180	36,04 %

Il y a eu élection aux postes de maire et conseillers districts # 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

**Résultats :**

Poste de maire : **VOTES**

Andrée Cousineau a obtenu :	783
Monique Monette Laroche a obtenu :	1042

Majorité de 259 votes en faveur de Monique Monette Laroche

Poste : conseiller du district n° 1 :

Sylvain Charron a obtenu :	72
Jean Sébastien Vaillancourt de Équipe Monique Monette Laroche a obtenu :	149

Majorité de 77 votes en faveur de Jean Sébastien Vaillancourt

Poste : conseiller du district n° 2 :

Jacques Geoffrion a obtenu :	100
Serge Grégoire de Équipe Monique Monette Laroche a obtenu :	185

Majorité de 85 votes en faveur de Serge Grégoire

Poste : conseiller du district n° 3 :

John Sëan Dalzell a obtenu : 168

Luce Lépine de

Équipe Monique Monette Laroche a obtenu : 170

Majorité de 2 votes en faveur de Luce Lépine

Poste : conseiller du district n° 4 :

Normand Lamarche de

Équipe Monique Monette Laroche a obtenu : 149

Catherine Rivard a obtenu : 144

Majorité de 5 votes en faveur de Normand Lamarche

Poste : conseiller du district n° 5 :

Catherine Hamé-Mulcair a obtenu : 239

Eric Kirkland de

Équipe Monique Monette Laroche a obtenu : 101

André Lavallée a obtenu : 4

Majorité de 138 votes en faveur de Catherine Hamé-Mulcair

Poste : conseiller du district n° 6 :

Sylvain Harvey a obtenu : 226

Robin Philippe Lamonde a obtenu : 32

Serge Pronovost de

Équipe Monique Monette Laroche a obtenu : 84

Majorité de 142 votes en faveur de Sylvain Harvey

Rapport de dépenses à venir.

**No 6190-11-17**  
Maire  
suppléant

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que monsieur Normand Lamarche, conseiller, agisse comme maire suppléant pour la période de novembre 2017 à octobre 2018 inclusivement.

Que le maire suppléant soit autorisé à signer tous les chèques et tous autres documents financiers au centre financier aux entreprises de la Caisse Desjardins de Saint-Jérôme, deux signatures étant requises.

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir de madame la mairesse Monique Monette Laroche, le maire suppléant est autorisé à la

remplacer pour la signature des chèques.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Monsieur Normand Lamarche  
Technicienne en comptabilité

Dépôt de  
déclarations  
des intérêts  
pécuniaires des  
membres du  
Conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires de madame Monique Monette Laroche et de messieurs Serge Grégoire, Sylvain Harvey et Normand Lamarche, conseillers, sont déposées au Conseil.

**No 6191-11-17**  
Adhésion à la  
Fédération  
québécoise des  
municipalités

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2018 au coût de 2 634,76 \$ taxes en sus.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Technicienne en comptabilité

**No 6192-11-17**  
Renouvellement de  
membre associé du  
Réseau FADOQ  
des Laurentides

Attendu que le Réseau FADOQ – Région des Laurentides a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus afin de conserver et d'améliorer leur qualité de vie;

Attendu que l'engagement de Réseau FADOQ auprès des aînés est axé autour des quatre piliers de notre contrat social : la santé, la sécurité, le bien-être et l'appartenance;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le renouvellement en tant que membre associé du Réseau FADOQ – Région des Laurentides pour l'année 2018 au montant de 125 \$ non taxable.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Technicienne en comptabilité

**No 6193-11-17**  
Demandes de dons

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder un don aux organismes suivants :

- |   |        |
|---|--------|
| 1. L'Échelon des Pays-d'en-Haut :   | 50 \$  |
| 2. École primaire de Saint-Sauveur – Pavillon Marie-Rose :                    | 100 \$ |
| 3. Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc. :                         | 50 \$  |
| 4. Association des Personnes Handicapées<br>Intellectuelles des Laurentides : | 50 \$  |

- |                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| 5. L'Antr'Aidant                 | 50 \$ |
| 6. Société Alzheimer Laurentides | 50 \$ |
| 7. L'Ombre-elle                  | 50 \$ |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Technicienne en comptabilité

**No 6194-11-17**  
Entériner les  
frais d'inscription à  
une formation de  
PG Solutions

Attendu qu'une formation Web offerte par PG Solutions intitulée *Dépôt de rôle* a eu lieu le 11 octobre 2017;

Attendu que la technicienne en comptabilité a participé à ladite formation au coût de 171,00 \$ taxes en sus;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'entériner les frais d'inscription de la technicienne en comptabilité à une formation Web offerte par PG Solutions, tenue le 11 octobre 2017 au coût de 171,00 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Technicienne en comptabilité

**No 6195-11-17**  
Autorisation  
d'inscription à une  
formation Web de  
Desjardins (gestion  
de la paie)

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription de la technicienne en comptabilité à la formation Web offerte par Desjardins (gestion de la paie) relativement aux procédures de fin d'année et relevés T4, qui aura lieu le 15 novembre 2017 au coût de 69 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Technicienne en comptabilité

**No 6196-11-17**  
Autorisation  
d'inscription à une  
formation de  
l'Association des  
directeurs  
municipaux du  
Québec

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription du directeur général à la formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec intitulée *Les Impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier* qui aura lieu les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2018 à Val-David au coût de 522 \$ taxes en sus.

Tous les frais inhérents à cette formation seront payés par la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



c. c. Technicienne en comptabilité

**No 6197-11-17**  
Offre d'achat de terrain – Lot numéro 3 274 318, chemin des Primevères

Attendu l'offre d'achat des propriétaires du lot numéro 3 274 319 pour le terrain portant le numéro de lot 3 274 318 situé sur le chemin des Primevères, dont la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est propriétaire;

Attendu que le prix offert est de 41 000 \$;

Attendu que les frais de notaire seront à la charge des acheteurs;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De vendre le terrain portant le numéro de lot 3 274 318 situé sur le chemin des Primevères, aux propriétaires du lot numéro 3 274 319 au prix de 41 000 \$.

Les frais de notaire seront à la charge des acheteurs.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer l'acte notarié, pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Technicienne en comptabilité

**No 6198-11-17**  
Autorisation de déplacement de réseau aérien – Projet de relocalisation de poteau Bell relativement au dossier numéro H57910

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le déplacement de réseau aérien dans le cadre d'un projet de relocalisation de poteau Bell relativement au dossier numéro H57910 au coût de 3 320,17 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne en comptabilité

**No 6199-11-17**  
Entériner les frais d'inscription à un congrès de l'Association des camps du Québec

Attendu l'importance des activités en plein air et du camp de jour Magicoparc;

Attendu le congrès *Espace camp* de l'Association des camps du Québec (ACQ);

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'entériner les frais d'inscription de la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire au congrès *Espace camp* de l'ACQ - volet *Forum plein air* qui se tiendra le 16 novembre 2017 à

l'hôtel Le Chantecler à Sainte-Adèle, au coût de 97,73 \$ taxes en sus.

Tous les frais inhérents audit congrès seront payés par la Municipalité.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne en comptabilité

**No 6200-11-17**  
Mandat aux  
professeurs –  
Programmation  
d'hiver 2017-2018

Attendu que des cours de nature culturelle et sportive sont offerts à la population dans le cadre de la programmation des loisirs;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater les personnes et institutions suivantes afin d'offrir des cours à la population :

<b>Professeur / Institution</b>	<b>Cours</b>
Meredith Marshall	Zumba
Chantal Lécuyer	Univers du dessin animé Sheltoons
Camille Proulx	Yoga / Yoga Parent-Enfant
Renée Dion	Aquarelle
Bilangue	Anglais / Espagnol
Monique Desparois	Danse en ligne
Jade Tremblay	La vie Ô Fit
Lorenzo Danna	Karaté
Marlène Lachapelle	Tai chi

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne en comptabilité

**No 6201-11-17**  
Désignation d'un  
membre du Conseil  
responsable des  
questions des aînés  
relativement à la  
démarche  
Municipalité amie  
des aînés

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer monsieur Normand Lamarche comme conseiller au poste de responsable des questions des aînés au sein de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. MRC des Pays-d'en-Haut  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

**No 6202-11-17**  
Mandat pour  
l'exécution des  
travaux de

Attendu le jugement de la cour supérieure numéro 700-17-005909-097 rendu le 3 septembre 2010 ordonnant la démolition de la partie non-conforme du bâtiment empiétant dans la bande de protection riveraine;

correction des travaux au 50, chemin Fournel

Attendu la dérogation mineure 2017-0145 octroyée suite à la réception des plans de correction du bâtiment;

Attendu la nécessité de procéder aux travaux durant le délai de validité de ladite dérogation mineure;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De mandater la directrice du Service de l'Urbanisme et le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la prise en charge de la réalisation des travaux par la Municipalité et aux frais de la propriétaire.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Directrice du Service de l'Urbanisme

**No 6203-11-17**  
Mandat au Service de l'Urbanisme pour la rédaction d'un règlement encadrant la location de courte durée

Attendu le nombre croissant d'habitations dont la destination projetée est la location de courte durée;

Attendu qu'il peut en découler des nuisances et qu'il serait par conséquent nécessaire d'encadrer la location de ces habitations;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater le Service de l'Urbanisme à rédiger un règlement dont le but est d'encadrer la location des habitations à des fins touristiques.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Directrice du Service de l'Urbanisme

**No 6204-11-17**  
Demande de dérogation mineure – 39, chemin des Montagnes

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété du 39, chemin des Montagnes, Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à autoriser le maintien du garage annexé dans sa marge avant de 7,05 mètres en lieu et place des 10,7 mètres prévus au règlement de zonage 1001;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 16 octobre 2017, a recommandé au Conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Les travaux ont été réalisés avec un permis;
- Les travaux ont été effectués de bonne foi;
- Il s'agit d'une reconstruction;
- La demande ne contrevient pas aux objectifs du plan

d'urbanisme.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2017-0587 visant à autoriser le maintien du garage annexé dans sa marge avant de 7,05 mètres en lieu et place des 10,7 mètres prévus au règlement de zonage 1001, le tout tel que montré au certificat de localisation produit par Bernard Léveillé, arpenteur-géomètre, le 11 juillet 2017 et portant le numéro 24 274 de ses minutes. Le tout se rapportant à la propriété du 39 chemin des Montagnes, Sainte-Anne-des-Lacs.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6205-11-17**  
Demande d'aide  
financière pour  
la formation  
des pompiers

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ledit règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ledit programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ledit programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désire bénéficier de l'aide financière offerte par ledit programme;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et de quatre (4) lieutenants éligibles pour le programme Officier non-urbain (ONU) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et

de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Pays d'en-Haut, conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre ladite demande à la MRC des Pays d'en-haut.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. MRC des Pays-d'en-Haut  
Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

#### **No 6206-11-17** Nomination d'un lieutenant pompier

Attendu que monsieur Simon Laframboise a informé la Municipalité qu'il quittait son poste de lieutenant pompier;

Attendu que suite au départ de monsieur Laframboise, un concours de recrutement a été mis en place;

Attendu que des entrevues ont été effectuées auprès de deux (2) postulants, soit deux (2) lieutenants éligibles;

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie de nommer monsieur Mathieu Bouthillier à titre de lieutenant de l'équipe 82, et ce, à compter du 14 novembre 2017;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer le lieutenant éligible Mathieu Bouthillier à titre de lieutenant de l'équipe 82.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Monsieur Mathieu Bouthillier  
Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie  
Technicienne en comptabilité

#### **No 6207-11-17** Autorisation – Travaux de rallonge du sentier sur pilotis au Parc Irénée-Benoît

Attendu qu'une demande d'installation d'une rallonge du sentier sur pilotis au Parc Irénée-Benoit a été adressée en septembre 2017 par le conseil municipal;

Attendu que le Parc Irénée-Benoit est un lieu à découvrir;

Attendu que ce lieu est un parc de mise en valeur environnemental;

Attendu qu'il y a une grande biodiversité floristique et faunique;

Attendu que le sentier sur pilotis maintient la croissance de la biodiversité;

Attendu que les citoyens apprécient de marcher sur le sentier sur pilotis;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les travaux d'une rallonge (idem à l'existant) du sentier sur pilotis à l'entrée du Parc Irénée-Benoit.

De mandater le même entrepreneur qui a construit le sentier existant, soit *Créations dans les arbres* à installer la rallonge au sentier existant au coût de 8 550,00 \$ taxes en sus.

Les sommes nécessaires proviendront du fonds du Parc Irénée-Benoit.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Directrice du Service de l'Environnement  
Technicienne en comptabilité

**No 6208-11-17**  
Autorisation de  
prolongation de la  
période de travail  
saisonnier au  
Service de  
l'Environnement

Attendu que le poste saisonnier au Service de l'Environnement remplit toutes autres tâches connexes et offre aussi une réception technique pour les services urbanistiques et environnementaux;

Attendu que la saison estivale s'étire et permet aux citoyens de réaliser plus tardivement leur projet;

Attendu que le volume des demandes de citoyens est toujours élevé;

Attendu que l'automne est une haute saison pour le Service de l'Environnement;

Attendu que l'inventaire des conformités des rives demande un suivi plus rigoureux et souvent plusieurs retours sur le terrain;

Attendu que le maintien des bonnes relations de collaboration entre les propriétaires-riverains et le Service de l'Environnement pour l'obtention des conformités des rives sont favorisées;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De prolonger la période de travail de madame Jasmin Kroese de cinq (5) semaines, soit du 20 novembre 2017 jusqu'au 22 décembre 2017, et ce aux mêmes conditions, soit 32,5 heures par semaine au taux

horaire de 16,20 \$ l'heure.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Madame Jasmin Kroese  
Directrice du Service de l'Environnement  
Technicienne en comptabilité

**No 6209-11-17**  
Entériner les frais  
d'inscriptions à un  
colloque du Réseau  
Environnement

Attendu la quatrième édition de la « Journée d'échange sur la biodiversité pour les acteurs municipaux » offerte par Réseau Environnement;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'entériner les frais d'inscription de la directrice du Service de l'Environnement au colloque intitulé « Journée d'échange sur la biodiversité pour les acteurs municipaux » offert par Réseau Environnement, ayant eu lieu le 2 novembre 2017 à Montréal au coût de 135 \$ taxes en sus.

Tous les frais inhérents audit colloque seront payés par la Municipalité.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Directrice du Service de l'Environnement  
Technicienne en comptabilité

**No 6210-11-17**  
Autorisation –  
Demande auprès  
de la direction de  
la sécurité des  
barrages

Attendu que la directrice du Service de l'Environnement est responsable de la gestion des barrages appartenant à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que la directrice du Service de l'Environnement gère avec assiduité ses dossiers et respecte les engagements du calendrier de mise en œuvre des correctifs approuvés en vertu de l'article 7 de la Loi sur la sécurité des barrages;

Attendu qu'une élaboration des plans des mesures d'urgence doit être déposée à la direction de la sécurité des barrages (DSB) pour les barrages des lacs Johanne, Colette et Suzanne;

Attendu que cette obligation sera élaborée dans le cadre de la conceptualisation du plan des mesures d'urgence par le comité municipal de la sécurité civile (CMSC);

Attendu que les rencontres du CMSC ont été reportées dues à une saison estivale bien achalandée et à une période d'élection municipale;

Attendu que le plan des mesures d'urgence spécifique à la gestion des barrages ne pourra être produit avant le 31 décembre 2017;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à demander au DSB d'accepter et de reporter la date du dépôt des plans des mesures d'urgence spécifique aux barrages pour l'année 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c. c. Directrice du Service de l'Environnement

Varia

Correspondance La correspondance est déposée au Conseil.

Période de questions Le public pose ses questions au conseil municipal.  
Début : 20 h 45  
Fin : 21 h 20

**No 6211-11-17**  
Levée de la séance Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité de clore à 21 h 20 la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Monique Monette Laroche  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jean-François René  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Monique Monette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.